



Demission cdd agent de securité

Par **anthony44**, le **02/10/2012 à 15:44**

,Bonjour,rnje suis actuellement en cdd depuis le 19/06, je viens de signé mon renouvellement le contrat le 30/09rnune autre entreprise me propose un cdi rncombien de jours de preavis dois je a mon employeur rnrnmerci d'avance

Par **Lag0**, le **02/10/2012 à 15:49**

Bonjour,rnrnLa durée du préavis est calculée à raison d'un jour par semaine sur la durée totale du CDD, renouvellement inclus.rnLe décompte est effectué en jours ouvrés. rnLe préavis ne peut pas dépasser 2 semaines.rnrnDonc dans votre cas, depuis le 19 juin, cela fait 16 semaines, donc 16 jours ouvrés de préavis, ramenés donc à 2 semaines.

Par **anthony44**, le **02/10/2012 à 15:54**

ok merci rnest ce qu il me payeront mon indemnité de fin du premier contrat ou non rnmerci

Par **Lag0**, le **02/10/2012 à 16:34**

Normalement, oui, la prime de précarité est due pour le premier CDD, mais pas pour le renouvellement, bien sur...

Par **anthony44**, le **02/10/2012** à **16:36**

OK merci je vais voir avec mon employeur maintenant merci pour les infos